



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Pacifique Sud



Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu.wf>

Compte-rendu du CTS N°1 du 9 juillet 2019

Sont présents :

Membres du CTS, représentants du vice-rectorat

M. Thierry Denoyelle, Vice-recteur
M^{me} Régine Constant, secrétaire générale
M. Philippe Savary, directeur du second degré
M^{me} Denise Likafia, chef des ressources humaines

Membres du CTS, représentants des personnels

M. Pascal Schroetter (FSU), titulaire
M^{me} Cynthia Joubert (FSU), remplaçante
M. Sosefo Tuihoa (UTFO), titulaire
M^{me} Yasmina Malau (UTFO), titulaire
M. Soakimi Polelei (UTFO), remplaçant

Experts désignés par l'administration

M^{me} Siakuvasa Talaha, chef du service des examens et concours
M. Alexandre Esmali, chef du service de la formation continue
Mme Sylvie Corre, chef du service d'information et orientation
Mme Nuria Berson, principale de collègue

Début de la réunion à 9 heures 10

Déclaration liminaire du SNES FSU

Le SNES regrette vivement qu'aucun Comité Technique Spécial ne se soit tenu depuis plus d'un an à Wallis-et-Futuna.

Comme l'indique le décret du 15 février 2011 qui met en place les comités techniques, les attributions des CTS sont multiples et vastes et font donc du CTS de Wallis-et-Futuna un rouage clef concernant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires et du Vice-rectorat mais aussi la politique pédagogique du territoire.

Il est donc surprenant qu'aucun CTS ne se soit tenu depuis le 5 juillet 2018.

M. le Vice-recteur ne fait pas de commentaires.

I) Adoption du PV du 5 juillet 2018

Le Snes signale qu'il est peu pertinent de voter un PV daté du 25 juin 2019 concernant une réunion de CTS qui s'est tenue le 5 juillet 2018 ! Le SNES rappelle que le règlement intérieur du CTS stipule que le PV doit être transmis dans un délai d'un mois aux représentants élus et déplore que les modifications proposées n'aient pas été prises en compte, notamment sur les autorisations d'absences. Le Snes indique aussi que le règlement intérieur du CTS précise que dans un délai de 2 mois après chaque réunion le secrétariat du comité adresse aux membres le relevé des suites données aux délibérations. Ce suivi n'a pas été effectué ce qui est dommageable. Ainsi, alors que le CTS s'était accordé sur une modification du délai de route en cas de décès, cette modification n'a pas été actée et c'est la note rectorale du 28 mai 2018 sur les congés et les autorisations d'absences qui continue à être affichée, sans modification, dans les établissements scolaires. Le SNES déplore donc qu'il n'y ait pas de travail préliminaire et pas de suites aux CTS.

Vote pour l'adoption du PV : 5 abstentions

II) Examen et vote du règlement intérieur du CTS.

Le Snes indique que le toilettage de l'ancien règlement intérieur aurait mérité la réunion d'un groupe de travail pour aboutir à l'écriture d'un document concerté qui aurait pu être adopté sans délais en séance. De nombreuses modifications sont néanmoins effectuées à la demande du SNES sur le document présenté par le vice-rectorat. Le Snes a notamment obtenu que le CTS se réunisse au moins 3 fois par an, la possibilité de désigner librement le représentant qui siègera en cas d'empêchement du membre titulaire, le réexamen d'un projet de texte en cas de vote défavorable des représentants du personnel...

Le vote est reporté au prochain CTS, afin de réécrire le règlement intérieur avec les modifications apportées.

III) Bilan 2018 – Perspectives 2019

Examens

M^{me} Siakuvasa Talaha, chef du service des examens et concours présente les taux de réussite aux examens en 2018. On remarque notamment un taux de réussite très élevé au DNB (83 % en 2017, 92 % en 2018).

Le Snes se félicite de ce taux de réussite mais indique qu'il interroge car le territoire était dernier de France en 2017 pour progresser jusqu'au premier rang en 2018 !

M. le Vice-recteur précise que les taux de « diplomation » sont en progression sauf dans des filières du bac professionnel. Il souhaite néanmoins avoir des outils de suivi de cohorte et regrette l'absence d'indicateurs sociaux.

Calendrier

Les professeurs convoqués pour les examens de fin d'année seront avertis dès le mois d'août afin d'organiser au mieux leurs congés. Les épreuves orales du second groupe du baccalauréat sont fixées au lundi 16 décembre.

Aucun professeur ne peut quitter le territoire avant le début des vacances fixé au samedi 14 décembre et les professeurs retenus pour les épreuves orales du second groupe du baccalauréat pourront quitter le territoire à partir du 18 décembre.

Sept professeurs seront amenés à partir corriger le bac en Nouvelle Calédonie en fin d'année.

Orientation

Mme Sylvie Corre, chef du service d'information et orientation présente un bilan de l'orientation et de l'affectation en 2018.

50,4 % des élèves à l'issue de la 3^e vont en 2GT, 32,4 % en seconde professionnelle et 14,9 % en CAP. C'est ce dernier chiffre qui semble trop élevé pour M. le Vice-recteur, compte tenu des résultats exceptionnels au DNB.

M. le Vice-recteur informe que la classe de seconde à Futuna n'est pas menacée et dément catégoriquement toute rumeur à ce sujet.

Le Snés s'inquiète fortement du chiffre de 34 bacheliers (près de ¼ des bacheliers 2018) qui ne se sont pour l'instant ni inscrits sur Parcoursup Nouvelle Calédonie ni sur Parcoursup métropole !

Formation

Monsieur le chef du service de la formation continue présente un bilan étape du PAF 2019.

Le SNES regrette vivement qu'aucun enseignant ne soit parti en formation à l'extérieur du territoire, notamment pour suivre des formations sur la réforme du lycée, alors que de nombreux personnels administratifs se sont vus proposer des formations en métropole ou en Nouvelle Calédonie depuis le début de l'année.

M. le chef du service de la formation continue rétorque qu'il n'a reçu aucune demande de la part des enseignants, et nous invite à lui proposer des formations à l'extérieur du territoire...

Le SNES indique que l'absence de correspondants pédagogiques dans certaines matières (Histoire-géographie sur Wallis, Mathématiques...) pose problème et souhaite que M. le Vice-recteur reconsidère la rémunération de cette mission.

M. le Vice-recteur répond que le forfait des IMP ne correspond pas au travail fourni et que lors de l'accompagnement des contractuels par les correspondants ceux-ci seront rémunérés en HSE. Le SNES indique qu'il n'est pas légal de payer ces missions en HSE car il n'y a pas de face-à-face pédagogique avec les élèves.

Le SNES regrette le manque de formations sur la réforme du lycée, alors que tous les enseignants avaient été formés pour la réforme du collège. M. le Directeur du second degré répond que les IPR de lettres, mathématiques, LV et économie lors de leurs passages sur le territoire dans le cadre des PPCR ont dispensé une formation aux professeurs. Le Snés regrette que les autres disciplines n'aient pas pu bénéficier de telles formations et condamne en conclusion un PAF qui en ce début d'année a surtout profité aux personnels administratifs et guère aux enseignants qui sont portant devant élèves.

IV) Gestion des personnels

Mouvements

- administratifs : deux postes vacants au service RH du vice rectorat seront mis au mouvement interne des personnels ADJAENES et SAENES. Ce mouvement peut générer des vacances de postes qui seront traitées à l'occasion d'un mouvement complémentaire.

Les candidatures seront examinées par une commission où seront présents des représentants syndicaux de la FSU et de FO. Cette commission se réunira fin juillet pour une prise de fonction des candidats retenus mi septembre.

- enseignants : en 2019, 23 professeurs sont arrivés sur le territoire.

Il y a actuellement 139 professeurs titulaires (40 qui ont leurs CIMM sur le territoire) et 30 contractuels (dont 18 issus du protocole).

Fin 2019, 31 professeurs partent. Le SNES sera reçu par le vice-recteur en septembre pour travailler sur les postes à pourvoir en 2020.

Les demandes de renouvellement vont arriver courant juillet dans les établissements. Le Vice-recteur s'engage à recevoir individuellement chaque enseignant qui ne serait pas renouvelé pour lui expliquer les raisons de son choix.

Le Vice-recteur indique clairement qu'aucune demande de 5^{ème} année ne sera acceptée (pour aucun motif, même une éventuelle proximité du départ à la retraite) car les textes ne prévoient pas l'attribution d'une année supplémentaire à des contrats de deux ans éventuellement prolongés d'une autre période de deux ans. Certes des 5^{èmes} années ont été accordées par le passé mais cela est révolu et le Vice-recteur affirme « qu'il ne faut pas regarder dans le rétroviseur ». Aussi les demandes de 5^{ème} année ne seront même pas traitées par l'administration rectorale mais seront retournées par les chefs d'établissement aux demandeurs après explication.

Point sur les rendez-vous de carrière

Les 11 professeurs éligibles à ces rendez-vous cette année ont tous été visités soit par un IPR soit par un chargé de mission en présence d'un IPR d'une autre discipline.

Le Snes notifie fermement son mécontentement au sujet de la gestion du PPCR d'une collègue enseignant au lycée. Il est anormal que cette collègue se soit vu notifier en l'espace de quelques mois 3 rapports de PPCR différents. Pour le premier rapport PPCR, le directeur du second degré a utilisé un rapport de visite d'IPR de 2017 pour essayer de valider le PPCR en 2019. Grâce à l'utilisation d'un faux, avec un rapport postdaté, le directeur du second degré a donc essayé de valider un PPCR sans visite d'un représentant du corps d'inspection. Ce même directeur du second degré a fait pression sur le chef d'établissement afin qu'il modifie son appréciation littérale qui était hors contexte et comportait des jugements de valeur. Un second rapport PPCR a donc été présenté à la collègue. Grâce à l'intervention de la section locale du Snes, une visite d'un chargé de mission accompagné d'un IPR a enfin été organisée pour visiter la collègue et établir un troisième rapport PPCR. Ce rapport a quasiment repris intégralement l'appréciation littérale de l'IPR en 2017 (16 lignes identiques sur 18) ; la remarque littérale du chef d'établissement et les croix attestant du niveau d'expertise n'ont eux pas changé du tout par rapport aux précédents rapports. Le Snes dénonce cette mascarade de PPCR qui entache la gestion locale du second degré. Au niveau ministériel, cette mascarade a déjà été dénoncée en mai lors de la CAPN pour la hors classe des certifiés de la 29^{ème} base et elle le sera à nouveau lors de la FPMN pour le recrutement pour Wallis-et-Futuna en septembre prochain.

Le Vice-recteur prend acte des éléments dénoncés par le Snes sans les commenter.

V) Questions diverses

Questions FSU

I) Pédagogie

1) Evaluation de début de 6^{ème}

Pourquoi les acquis des élèves entrant en 6^{ème} n'ont-ils pas été évalués en français et en mathématiques alors que les textes indiquent que cette évaluation s'adresse à tous les élèves de sixième scolarisés dans les établissements publics et privés de France métropolitaine et ultramarine ?

C'est un problème technique qui a suspendu les évaluations. Elles n'ont pas pu être menées au collège. En seconde les collègues n'ont pas accès aux résultats des tests.

Le Snes dénonce le manque de réactivité et d'initiative du vice-rectorat qui aurait pu organiser des évaluations papier.

Le Snes signale que ce dysfonctionnement est très dommageable car l'organisation des évaluations en début de cycle est fondamentale pour mettre en œuvre une pédagogie différenciée, mettre en œuvre de façon réfléchie le dispositif devoirs faits au collège et obtenir des indicateurs très utiles pour le pilotage académique et pédagogique des réseaux écoles-collèges.

Le SNES demande donc à ce qu'une solution soit trouvée rapidement car de ces tests dépendent l'accompagnement des élèves au collège et l'organisation de l'AP en maths et lettres en seconde.

2) Devoirs faits.

Dans sa lettre de rentrée 2018/2019, le ministre de L'Education Nationale a fixé de nouveaux objectifs cette année pour le dispositif « devoirs faits » : 4 heures par semaine proposés à tous les élèves et qu'un nombre croissant d'élèves soient incités à en bénéficier.

Pourquoi les collèges de Wallis-et-Futuna n'ont-ils obtenu qu'une dotation de 9 HSE par classe sur une année ?

Un recours à des volontaires du Service civique ne peut-il pas être envisagé pour aider à l'encadrement de ce dispositif ?

Le Snes estime que les moyens nécessaires à la mise en place du dispositif « devoirs faits » sont en l'état insuffisants. L'absence locale d'associations ou de vivier de retraités qui comme en métropole peuvent se saisir de ce dispositif devrait au contraire amener le vice-rectorat à attribuer plus d'HSE. Le Snes souligne en outre que ce dispositif est plus que pertinent pour le territoire car il contribuerait à la réduction des inégalités d'accès au savoir.

M. le Vice-recteur répond que certains établissements ont pris sur leur marge pour mettre en place ce dispositif. Il en sera fait une évaluation dans la 2^e partie de l'année.

Le recours à des volontaires du Service Civique sera étudié. Le Snes souligne que ce recours a été sollicité lors de plusieurs réunions et CTS précédents sans que le vice-rectorat se saisisse de cette opportunité qui serait bénéfique pour tous. Il souligne que plusieurs services territoriaux, et notamment celui de la Jeunesse et des Sports, ont recours, avec réussite, à des volontaires du Service Civique.

3) Savoir-Nager.

Pourquoi ne pas avoir reconduit le dispositif "savoir-nager" cette année alors qu'il s'agit d'une compétence du socle commun et que les enseignants étaient volontaires pour rééditer le projet en 2019 ?

Le Vice-recteur indique que la mise en place de ce dispositif en 2018 avait coûté 46000 € (coût des transports et des HSA), somme trop importante pour être prise en charge par le Vice-rectorat cette année.

Le SNES demande comment alors mettre en place cet enseignement qui est une obligation, une compétence évaluée en fin de cycle 3, mais n'obtient aucune réponse.

4) Brevet blanc territorial.

A l'instar des années précédentes, un brevet blanc commun aux six collèges du territoire sera-t-il organisé au cours du troisième trimestre ?

Les chefs d'établissement n'ont pas souhaité organiser à nouveau un DNB territorial car la différence de notes obtenues entre le DNB blanc territorial et le DNB final est trop important.

Le SNES trouve cet argument peu pertinent et indique au contraire qu'un DNB blanc territorial:

- fut régulièrement mis en place depuis 2013
- permet d'obtenir des indicateurs
- permet de mettre les élèves dans les conditions de l'examen
- rapproche les 2 îles et permet aux collègues de travailler ensembles.

Il fut aussi souligné par l'experte représentant les chefs d'établissements qu'une telle organisation est lourde à mettre en place et nécessite beaucoup de travail. Le Snes signale que tous les personnels doivent travailler pour la réussite de nos élèves.

M. le Vice-recteur indique qu'il en parlera lors de la prochaine réunion avec les chefs d'établissements.

5) Epreuve écrite de « sciences » au DNB.

Quand et selon quelles modalités seront choisies les deux disciplines sur lesquelles les élèves composeront en fin d'année pour l'épreuve écrite de sciences ?

Le tirage au sort a lieu en Nouvelle Calédonie 2 mois avant l'épreuve.

Le SNES rappelle que les programmes sont contextualisés et qu'il serait pertinent que le DNB à Wallis-et-Futuna ne dépende pas de celui de la NC. Il souligne aussi les difficultés de l'enseignement de la technologie cette année en collège à Wallis et espère que cela ne pénalisera pas les élèves au DNB.

6) Réforme du lycée.

Pourquoi pour le choix des enseignements de spécialités qui seront proposés au lycée, les enseignants n'ont-ils pas été consultés ?

L'achat de manuels pour les nouveaux programmes du lycée est-il programmé et budgétisé ?

Il y a eu 7 spécialités choisies (minimum réglementaire) sur 12 possibles effectivement sans consultation des professeurs.

Le SNES regrette qu'aucune spécialité artistique ne soit proposée. Le vice-rectorat aurait du saisir cette occasion pour offrir une ouverture artistique à des élèves qui souffrent d'une offre culturelle locale quasi inexistante.

Le Snes s'étonne aussi de la mise en place en seconde d'un enseignement optionnel d'histoire des arts à Futuna sans que cela soit proposé à Wallis.

L'achat des manuels a vocation à être géré par l'établissement.

7) Ouverture de classes.

Quel est le seuil, en nombre d'élèves, arrêté par le Vice-rectorat à partir duquel une classe doit être dédoublée ? Les structures prévisionnelles pour la rentrée 2020 des différents établissements peuvent-elles être communiquées ?

A partir de 26 élèves en collège le VR donne les moyens horaires pour 2 classes dans la DGH.

8) Sections sportives.

Quelles sont les modalités de recrutement dans les établissements des élèves souhaitant intégrer une section sportive ?

Contrairement à certaines annonces faites au sein des établissements, le recrutement est bien territorial et des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles.

9) Equipement informatique des établissements.

A l'heure où l'outil informatique doit être privilégié en pédagogie, pourquoi les établissements scolaires n'ont ils pas bénéficié ces dernières années de dotation en ordinateurs ?

Il n'y a pas eu de plan national d'équipement. Des Ipad ont été cependant fournis aux professeurs des collèges. Le SNES explique quelles sont les difficultés rencontrées dans l'utilisation au quotidien de ces Ipad (pas de connexion fiable Wifi dans les salles...) et regrette cet achat coûteux sans concertation avec les enseignants.

10) Prestations extérieures de la section restauration du lycée d'Etat.

Peut-on avoir communication des modalités qui encadrent la prestation des élèves de la filière cuisine et services en restauration lors de la soirée d'élection de miss Wallis-et-Futuna du 27 juillet 2019 ?

Selon le Vice-recteur cette question relève du CA du lycée et affirme que le Vice-rectorat n'a jamais imposé cette prestation.

Le SNES signale que le BIVAP a rendu un compte rendu négatif au sujet des conditions en cuisine et regrette que les travaux promis par le service des constructions scolaires n'aient toujours pas débuté.

Le Snes demande aussi que les conditions financières (indemnisation des élèves, remboursement des fournitures alimentaires) soient clairement définies.

II) Gestion des personnels

11) Organisation des rendez-vous de carrière dans le cadre du protocole PPCR.

Tous les enseignants éligibles à ces rendez-vous cette année ont-ils été identifiés et seront-ils visités par des représentants du corps d'inspection dans le cadre des textes en vigueur ?

Peut-on avoir communication de la liste des enseignants visités cette année dans le cadre du PPCR ?

Traité en cours de séance.

Selon le directeur du second degré, le texte (arrêté du 5 mai 2017) encadrant les PPCR a bien été respecté et tous les professeurs concernés ont eu leur rendez-vous de carrière notifié au moins un mois avant la visite et ont été destinataires d'une notice présentant le déroulé et les enjeux du rdv de carrière.

12) Organisation des répartitions de services des enseignants.

Comment peut-on expliquer qu'un mois après la rentrée scolaire, un enseignant s'est vu imposer par le directeur du second degré une modification de son service par l'attribution d'une partie de ses HSA à un collègue d'un autre établissement ?

Une réflexion concertée entre les établissements et l'administration rectorale dès la fin de l'année scolaire en cours est-elle menée pour élaborer la répartition et les compléments de services des enseignants et des contractuels à la rentrée suivante ?

Le directeur du second degré explique qu'en début d'année il y a eu après examen des VS un rééquilibrage des services.

Le SNES demande que cela soit fait avant la rentrée pour éviter ce genre de situation.

De plus, le SNES demande à ce que soit noté dans le PV cette phrase : « Le SNES demande à M. le Vice-recteur d'être attentif à la gestion des services des représentants syndicaux afin qu'ils ne subissent aucune mesure qui vise à brimer ou à discriminer. »

13) Correspondants pédagogiques.

Pourquoi la liste des correspondants pédagogiques 2019 n'est-elle pas diffusée à ce jour ?

Toutes les disciplines sont-elles dotées d'un correspondant pédagogique ?

Comment sont rémunérés les correspondants pédagogiques ?

Le SNES demande à ce que la liste des correspondants soit publiée sur le site du vice-rectorat afin que les collègues sachent à qui s'adresser. Le Snes signale au passage qu'il serait judicieux d'actualiser régulièrement le site du vice-rectorat.

Le SNES insiste sur le caractère illégal de rémunérer les correspondants dans leur mission d'accompagnement des contractuels en HSE.

14) Enseignement Langues et Cultures de l'Antiquité au collège de Te'esi.

Pourquoi le Vice-rectorat n'a-t-il pas fait d'appel à candidature pour le recrutement d'un remplaçant pour l'enseignement des LCA au collège de Te'esi afin de palier l'absence de 4 mois du collègue titulaire ?

M. le directeur du second degré répond qu'une personne a été trouvée et devrait commencer rapidement à Te'esi.

Le Snes s'étonne qu'un délai de près de 4 mois fut nécessaire pour enfin se saisir de ce problème.

15) Mouvement pour la rentrée 2020.

Le Vice-rectorat a-t-il élaboré une projection concernant les postes enseignants pour la prochaine rentrée ?

Des mesures de carte scolaire ou de relocalisation des postes vont-elles impacter le service d'enseignants ?

Quand seront communiqués les postes libérés et ceux qui sont proposés au mouvement ?

Quelle règle régie les services partagés, les compléments de services des enseignants qui sont amenés à enseigner sur plusieurs établissements ?

Le SNES sera reçu début septembre pour travailler avec le Vice rectorat sur ces questions.

III) Plan Académique de Formation

16) Bilan étape.

Peut-on avoir un bilan étape des stages effectués depuis le début de l'année scolaire ?

Pourquoi le stage d'introduction à la culture wallisienne pour les nouveaux arrivants n'est-il pas mentionné dans le PAF (il l'est pour Futuna) et pourquoi fut-il moins dense cette année ?

M. le Vice-recteur indique que ce stage a été très bien reçu par les nouveaux arrivants. Le cofpic indique qu'un appel à candidature sera lancé pour ceux qui souhaitent encadrer ce stage en 2020.

17) Contenu du PAF.

Pourquoi dans plusieurs disciplines aucun stage n'est proposé au PAF ?

Pourquoi peu de formations sont prévues dans le cadre de la réforme du lycée ?

Une formation fut-elle prévue pour les enseignants admis aux oraux des concours de l'éducation nationale ?

Les deux premières questions ont été traitées précédemment mais de façon non satisfaisante.

Une formation pour les enseignants admis aux oraux a été organisée « tant bien que mal » a répondu le chef du service de la formation continue.

IV) Calendrier annuel des CTS et des CHSCT

18) Calendrier des réunions.

Pourrait-on avoir un calendrier prévisionnel pour 2019 des réunions du CTS et du CHSCT afin que l'administration rectorale puisse gérer de façon anticipée la réservation des billets d'avion entre Wallis et Futuna ?

Le prochain CTS est fixé au mardi 8 octobre 2019.

Lever de la séance à 14 heures 15 ! ... après 5 heures de débats qui apportèrent trop peu de réponses aux problématiques abordées.

Le Snès espère, qu'en conformité avec le règlement intérieur du CTS, le secrétariat du comité adressera aux membres le relevé des suites données aux délibérations dans les deux mois à venir...